

L'an deux mille quatorze, le 18 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire.

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Christophe CASADEVALL, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Pascal DIDELOT, Claude GOSSOT, Edith HUMBLLOT, Mathieu SCHOLLER et Lydia SMITH.

Etaient excusés :

Bruno BABEL a été désigné comme secrétaire de séance.

Edwige-Boris QUENETTE a donné procuration à Bruno BABEL

Stéphane CHARUEL a donné procuration à Claude GOSSOT

Gilles CLAUDEL

Signature du registre et validation du précédent compte rendu de conseil

PARTIE DELIBERATIVE

1 – ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Délibération n° 40-2014

Le maire informe l'assemblée de la situation suivante.

Depuis déjà près de trois ans, les communes d'Allamps, Gibeameix, Uruffe et Vannes-le-Châtel ont entamé une réflexion sur le devenir des écoles maternelles et primaires de leurs territoires.

Au cours de cette période, les échanges ont été nombreux, un état des lieux des bâtiments qui accueillent nos enfants a été réalisé, ainsi que des études préliminaires : des choix ont aussi été faits par rapport à des solutions alternatives qui s'offraient à certaines communes.

A l'heure actuelle, le moratoire instauré par Monsieur Philippe Picoche, DASEN, qui s'était engagé durant trois ans à maintenir le nombre de classes au sein des écoles de notre territoire arrive à expiration.

Force est de constater que la réflexion n'a pas abouti et que celle-ci doit être rapidement reprise et approfondie afin d'être en mesure d'offrir, dans les meilleurs délais, aux enfants de nos villages, une école rurale de qualité, efficiente, qui intégrera des services de restauration et d'accueil périscolaire en adéquation avec les aspirations d'habitants de nos villages.

Le 05 juin 2014, les maires ainsi que les conseillers municipaux en charge des affaires scolaires nouvellement élus dans ces quatre communes, se sont réunis en mairie de Vannes-le-Châtel pour évoquer cette situation. A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de créer un groupe de travail composé de douze élus des quatre municipalités, auquel sera associé l'IEN de notre circonscription, ainsi que les services du CAUE de Meurthe-et-Moselle. L'objectif de ce groupe sera d'élaborer un premier « cahier des charges », qui sera complété, par la suite après concertation élargie auprès de la population, des parents, des associations, des enseignants ainsi que de définir une méthodologie.

Pour permettre de poursuivre ce travail, les conseils municipaux des quatre communes doivent prendre position.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AFFIRME** sa volonté de poursuivre la réflexion engagée précédemment afin de la faire rapidement aboutir sur un projet concret,
- **EMET** un avis favorable sur la création du groupe de travail élargi afin de finaliser la réflexion sur les écoles de nos territoires en intégrant les aspects pédagogiques, financiers et de ressources humaines,
- **DEMANDE** à l'Education Nationale de s'engager à maintenir le temps nécessaire à l'avancement du projet, les postes d'enseignants pour les écoles,
- **EMET** un avis favorable au principe de Regroupement Pédagogique entre les communes d'Allamps, de Gibeameix, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel.

INFORMATIONS

1- RECOLEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Le maire informe les conseillers municipaux qu'un recollement des archives municipales a été réalisé, procédure obligatoire à l'occasion de chaque renouvellement municipal. Il indique pour information la liste des différents documents inventoriés dans les archives communales.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : 1791-1793, 1793-1798, 1799-1816, 1816-1830, 1830-1839, 1889-1905, 1913-1938, 1938-1964, 1964-1979, 1979-1986, 1987-1995, 1995-2004, 2004-2011, 2011 à ce jour.

ARRETES DU MAIRE : 1953-1994, 1995-2007, la suite en feuillets.

REGISTRES D'ETAT-CIVIL : 1873-1882, 1883-1892, 1893-1902, 1903-1912, 1913-1922, 1923-1932, 1933-1942, 1943-1952, 1954-1962, 1963-1972, 1973-1982, 1983-1992, 1993-2002, 2003 à 2013 en cours de reliure, suite en fascicule.

REGISTRES PAROISSIAUX : néant

CADASTRE

1 atlas de plans cadastraux révisés en 1936 mis à jour en 1988 et photocopies de 1832.

1 atlas de remembrement : 1967

1 atlas de remembrement : 2010

2 états de section : 1936, 1988

8 matrices cadastrales reliure métallique

Procès-verbal du remembrement : 1967

Procès-verbal du remembrement : 2010

PERMIS DE CONSTRUIRE ET CERTIFICATS D'URBANISME : de 1965 à ce jour

LISTE DES DOCUMENTS DATANT DU XXe SIECLE CONSERVES EN MAIRIE :

- Recensement de la population : depuis 1968
- Recensement militaire : depuis 1979
- Elections politiques : depuis 1968
- Personnel communal : depuis 1961
- Budgets et Comptes Administratifs : depuis 1953
- Travaux divers (voirie, électricité, assainissement, etc.) : depuis 1962

La commune ne conserve pas d'archives de syndicats mixtes, ni d'une communauté de communes.

2 – EVOLUTION DE POSTE DE L'AGENT COMMUNAL CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS

Le maire informe le conseil municipal, que Frédéric Bouché, employé communal chargé de l'entretien des bâtiments et espaces publics a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de première classe.

Le maire informe qu'il va saisir le centre de gestion de la fonction publique de Meurthe-et-Moselle afin de solliciter l'avis du CTP et de la CAOP pour procéder à l'avancement de grade de cet agent.